

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.05
À long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 21 Mai 1884

LETTRE ENCYCLIQUE

DE Sa Sainteté Léon XIII
PAPE

(suite et fin.)

Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François, à la discipline duquel nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel, en effet, qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services pour aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres ; c'est l'association est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non de l'absurde façon dont les franc-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu enrichir le genre humain et que Saint-François les a mises en pratique. Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, commun créateur et père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité, qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire de la variété des conditions et des devoirs de la vie une harmonie admirable, et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile.

En troisième lieu, une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, retenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience a fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, nous ne pouvons que leur offrir de plus précieux secours pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'aux prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enroulés dans les mauvaises. En conséquence, pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et la patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour Nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se continuer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété. Nous ne saurions ici passer sous silence une société qui a donné

tant d'exemples admirables et édifiants, et qui a si bien mérité des classes populaires : Nous voulons parler de celle qui a pris le nom de son père, Saint-Vincent de Paul. On connaît assez les œuvres accomplies par cette société et le but qu'elle se propose. Les efforts de ses membres tendent uniquement à se porter par une charitable initiative au secours des pauvres et des malheureux, ce qu'ils font avec une merveilleuse sollicitude et une non moins admirable modestie. Mais plus cette société cache le bien qu'elle opère, plus elle est apte à pratiquer la charité chrétienne et à soulager les misères des hommes. Quatrièmement, afin d'atteindre plus aisément le but de Nos desirs, Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse qui est l'espoir de la société. Appliquez à sa formation la plus grande partie de vos sollicitudes pastorales. Quels qu'aient déjà pu être à cet égard votre zèle et votre croyance, croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soutenir la jeunesse aux écoles et aux maîtres, près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. Parmi les prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, recevant l'impulsion de leurs évêques. Nous voulons dire la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles, en leur apprenant de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlancer les âmes. Ceux qui sont chargés de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiront sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agréger à aucune société à l'insu de leurs parents ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur.

Du reste, Nous savons très bien que nos communs labeurs pour arracher du champ du Seigneur ces semences pernicieuses seraient tout à fait impuissantes, si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secourait nos efforts. Il est donc nécessaire d'implorer son assistance et son secours avec une grande ardeur et par des sollicitations réitérées, proportionnées à la nécessité des circonstances et à l'intensité du péril. Fière de ses précédents succès, la secte des franc-maçons jève insolamment la tête, et son audace semble ne plus connaître aucunes bornes. Rattachés les uns aux autres par le lien d'une fédération criminelle et de leurs projets occultes, ses adeptes se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal. A une si violente attaque doit répondre une défense énergique. Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une immense coalition de prières et d'efforts. En conséquence, Nous leur demandons de faire entre eux, par la concorde des esprits et des cœurs, une cohésion qui les rend invincibles contre les assauts des sectaires. En outre, qu'ils tendent vers Dieu des mains suppliantes et que les gémissements persévérants s'efforcent d'obtenir la prospérité et les progrès du christianisme, la paisible jouissance pour l'Eglise de la liberté nécessaire, le retour des égarés au bien, le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la vertu sur le vice.

Demandons à la Vierge Marie, Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète. Victorieuse de Satan dès le premier instant de la Conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte, l'incorrigible perfidie et la ruse du démon. Appelons à notre aide le prince des milices célestes, saint Michel, qui a précipité dans les enfers les anges voltés ; puis saint Joseph, l'époux de la très sainte Vierge, le céleste et tutélaire patron de l'Eglise catholique ; et les grands apôtres saint Pierre et saint Paul, ces infatigables semeurs et ces champions invincibles de la foi catholique. Grâce à leur protection et à la persévérance de tous les fidèles dans

la prière, nous avons la confiance que Dieu daignera envoyer un secours opportun et miséricordieux au genre humain en proie à un si grand danger.

En outre, en gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance. Nous vous envoyons du fond du cœur la Bénédiction apostolique, à vous vénérables frères, au clergé et aux peuples confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 avril 1884, de Notre Pontificat la 7e année.

LÉON XIII PAPE.

LA SOCIÉTÉ ROYALE

Les séances de cette société sont commencées d'hier, à Ottawa, comme nos lecteurs le savent déjà. Hier après-midi il y avait présentation d'une adresse à Son Excellence le gouverneur-général dans la salle du comité des chemins de fer. Son Excellence a accepté le titre de président honoraire que lui a offert la société ; et elle a fait dans sa réponse une revue détaillée et intéressante de la mission que la Société Royale est appelée à remplir en Canada.

Le président de la société, M. Chauveau, et le vice-président, M. Sterry Hunt, ont parlé ensuite. M. Chauveau a insisté sur l'importance de mettre nos bibliothèques nationales plus à l'abri des incendies, et a fait voir les pertes que le Canada a déjà eues à souffrir sous ce rapport. La bibliothèque du Parlement à Ottawa, et celle de l'Assemblée Législative de Québec ne sont pas suffisamment protégées contre les dangers de l'incendie, suivant M. Chauveau. Nos bibliothèques nationales devraient être placées dans des édifices spéciaux et isolés.

M. Chauveau a aussi déploré l'absence de toute loi à l'effet de protéger la propriété littéraire et artistique en Canada. Il a cité le mot d'un publiciste français ; celui-ci demandait que l'on décrétât que "la propriété littéraire et artistique est une propriété."

M. le Dr Sterry Hunt a fait une courte revue des travaux de la Société depuis sa fondation.

Les différentes sections ont ensuite siégé séparément dans leurs salles respectives. La section française s'est réunie sous la présidence de M. L. H. Fréchette. Les membres présents étaient :

MM. les abbés Tanguay, Casgrain, Verreault et Laflamme, et MM. Chauveau, Lemoine, J. Tassé, Marmette, Marchand, Sulte, P. Lemay, Faucher de St Maurice, DeCazes, Legendre, Bourinot et Deville ; M. l'abbé Bruchési assistait comme délégué de l'Institut Canadien de Québec, et M. le Dr Provost, comme délégué de l'Institut Canadien d'Ottawa.

M. l'abbé Bégin, M. le juge Routhier, et quelques autres membres ont fait présenter leurs excuses parce qu'ils ne pouvaient assister.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, M. l'abbé Casgrain communique à la réunion une critique de l'histoire du Canada des quarante dernières années par M. Deat.

M. l'abbé Casgrain démontre que M. Deat en écrivant cette histoire était loin d'être animé d'un esprit de justice envers la race française et le clergé catholique. Avec M. Deat la race anglaise est la seule digne d'avoir une place sous le soleil du Canada. M. l'abbé Casgrain tout en constatant que cet esprit d'exclusivisme et de fanatisme n'était plus partagé par la grande masse de nos compatriotes anglais, et surtout par les plus éclairés, a fait voir clairement, par l'étude des faits que personne ne

peut nier, que ce n'est pas la race anglaise, ou plutôt la province d'Ontario, qui a rempli le plus beau rôle lorsque la lutte s'est faite en faveur du gouvernement responsable contre le despotisme et la gouverne autoritaire de lord Metcalfe.

Ce gouverneur despotique trouvait dans ce temps là ses seuls appuis dans la province d'Ontario, et, n'eût été la lutte acharnée faite par la province de Québec sous la conduite de Lafontaine et Baldwin, le Canada ne jouirait peut-être pas aujourd'hui de toutes les libertés que nous possédons.

Dans la soirée les membres de toutes les sections de la Société Royale sont allés dîner chez Son Excellence à Rideau Hall.

A la séance générale de la Société Royale, hier matin, M. l'abbé Bruchési, appelé à prendre la parole, s'est dit très honoré d'avoir été choisi pour représenter l'Institut canadien de Québec, aux séances de la Société Royale. Après avoir parlé du but et des œuvres de l'Institut, il donna en quelques mots un rapport de l'année qui vient de se terminer. Il fit remarquer que presque tous ceux qui, l'hiver dernier, avaient donné des conférences à l'Institut canadien étaient membres de la Société Royale : M. Stewart, rédacteur du Chronicle, M. l'abbé Laflamme et M. Napoléon Legendre. M. l'abbé Bruchési fit l'éloge du zèle déployé par M. Chouinard pendant les quatre années qu'il fut président de l'Institut, et cita de lui les paroles suivantes qui donnent une idée parfaite de la mission de cette société littéraire :

Nous sommes une société littéraire, vouée au culte de la langue française, consacrant tous ses efforts à populariser, à développer de plus en plus notre littérature française canadienne, faisant appel à tous les talents, à tous les dévouements, sans leur demander autre chose que du désintéressement dans le travail, du patriotisme dans la volonté, respectant les idées particulières de chacun, n'imposant à tous qu'une seule condition : celle de sauvegarder partout et toujours le pacte d'alliance indestructible scellé dès les premières pages de notre histoire entre nos croyances religieuses et nos aspirations nationales.

M. l'abbé exprima ensuite l'espoir que, sous l'habile direction du successeur de M. Chouinard, M. A. Turcotte, l'Institut canadien continuerait à voir des jours prospères. M. Bruchési parla également de la bibliothèque et de la salle de lecture de l'Institut, et termina en regrettant que le gouvernement se trouvât dans la nécessité de retrancher l'allocation accordée jusqu'ici pour la prospérité de cette institution. "Cependant", dit M. l'abbé, nous ne voulons pas trop nous plaindre, puisqu'un grand nombre d'œuvres de charité doivent subir le même sort. Quant à la Société Royale, nous ne lui demandons pas le don auquel, d'après l'usage, se reconnaissent les rois, mais nous la prions de nous accorder ce qui vaut mieux que l'or, ce que l'or ne saurait acheter : la bienveillance et la sympathie."

M. l'abbé Bégin, M. le juge Routhier, et quelques autres membres ont fait présenter leurs excuses parce qu'ils ne pouvaient assister.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, M. l'abbé Casgrain communique à la réunion une critique de l'histoire du Canada des quarante dernières années par M. Deat.

MM. les abbés Tanguay, Casgrain, Verreault et Laflamme, et MM. Chauveau, Lemoine, J. Tassé, Marmette, Marchand, Sulte, P. Lemay, Faucher de St Maurice, DeCazes, Legendre, Bourinot et Deville ; M. l'abbé Bruchési assistait comme délégué de l'Institut Canadien de Québec, et M. le Dr Provost, comme délégué de l'Institut Canadien d'Ottawa.

M. l'abbé Bégin, M. le juge Routhier, et quelques autres membres ont fait présenter leurs excuses parce qu'ils ne pouvaient assister.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, M. l'abbé Casgrain communique à la réunion une critique de l'histoire du Canada des quarante dernières années par M. Deat.

M. l'abbé Casgrain démontre que M. Deat en écrivant cette histoire était loin d'être animé d'un esprit de justice envers la race française et le clergé catholique. Avec M. Deat la race anglaise est la seule digne d'avoir une place sous le soleil du Canada. M. l'abbé Casgrain tout en constatant que cet esprit d'exclusivisme et de fanatisme n'était plus partagé par la grande masse de nos compatriotes anglais, et surtout par les plus éclairés, a fait voir clairement, par l'étude des faits que personne ne

peut nier, que ce n'est pas la race anglaise, ou plutôt la province d'Ontario, qui a rempli le plus beau rôle lorsque la lutte s'est faite en faveur du gouvernement responsable contre le despotisme et la gouverne autoritaire de lord Metcalfe.

Ce gouverneur despotique trouvait dans ce temps là ses seuls appuis dans la province d'Ontario, et, n'eût été la lutte acharnée faite par la province de Québec sous la conduite de Lafontaine et Baldwin, le Canada ne jouirait peut-être pas aujourd'hui de toutes les libertés que nous possédons.

Dans la soirée les membres de toutes les sections de la Société Royale sont allés dîner chez Son Excellence à Rideau Hall.

A la séance générale de la Société Royale, hier matin, M. l'abbé Bruchési, appelé à prendre la parole, s'est dit très honoré d'avoir été choisi pour représenter l'Institut canadien de Québec, aux séances de la Société Royale. Après avoir parlé du but et des œuvres de l'Institut, il donna en quelques mots un rapport de l'année qui vient de se terminer. Il fit remarquer que presque tous ceux qui, l'hiver dernier, avaient donné des conférences à l'Institut canadien étaient membres de la Société Royale : M. Stewart, rédacteur du Chronicle, M. l'abbé Laflamme et M. Napoléon Legendre. M. l'abbé Bruchési fit l'éloge du zèle déployé par M. Chouinard pendant les quatre années qu'il fut président de l'Institut, et cita de lui les paroles suivantes qui donnent une idée parfaite de la mission de cette société littéraire :

Nous sommes une société littéraire, vouée au culte de la langue française, consacrant tous ses efforts à populariser, à développer de plus en plus notre littérature française canadienne, faisant appel à tous les talents, à tous les dévouements, sans leur demander autre chose que du désintéressement dans le travail, du patriotisme dans la volonté, respectant les idées particulières de chacun, n'imposant à tous qu'une seule condition : celle de sauvegarder partout et toujours le pacte d'alliance indestructible scellé dès les premières pages de notre histoire entre nos croyances religieuses et nos aspirations nationales.

M. l'abbé exprima ensuite l'espoir que, sous l'habile direction du successeur de M. Chouinard, M. A. Turcotte, l'Institut canadien continuerait à voir des jours prospères. M. Bruchési parla également de la bibliothèque et de la salle de lecture de l'Institut, et termina en regrettant que le gouvernement se trouvât dans la nécessité de retrancher l'allocation accordée jusqu'ici pour la prospérité de cette institution. "Cependant", dit M. l'abbé, nous ne voulons pas trop nous plaindre, puisqu'un grand nombre d'œuvres de charité doivent subir le même sort. Quant à la Société Royale, nous ne lui demandons pas le don auquel, d'après l'usage, se reconnaissent les rois, mais nous la prions de nous accorder ce qui vaut mieux que l'or, ce que l'or ne saurait acheter : la bienveillance et la sympathie."

M. l'abbé Bégin, M. le juge Routhier, et quelques autres membres ont fait présenter leurs excuses parce qu'ils ne pouvaient assister.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, M. l'abbé Casgrain communique à la réunion une critique de l'histoire du Canada des quarante dernières années par M. Deat.

MM. les abbés Tanguay, Casgrain, Verreault et Laflamme, et MM. Chauveau, Lemoine, J. Tassé, Marmette, Marchand, Sulte, P. Lemay, Faucher de St Maurice, DeCazes, Legendre, Bourinot et Deville ; M. l'abbé Bruchési assistait comme délégué de l'Institut Canadien de Québec, et M. le Dr Provost, comme délégué de l'Institut Canadien d'Ottawa.

M. l'abbé Bégin, M. le juge Routhier, et quelques autres membres ont fait présenter leurs excuses parce qu'ils ne pouvaient assister.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, M. l'abbé Casgrain communique à la réunion une critique de l'histoire du Canada des quarante dernières années par M. Deat.

M. l'abbé Casgrain démontre que M. Deat en écrivant cette histoire était loin d'être animé d'un esprit de justice envers la race française et le clergé catholique. Avec M. Deat la race anglaise est la seule digne d'avoir une place sous le soleil du Canada. M. l'abbé Casgrain tout en constatant que cet esprit d'exclusivisme et de fanatisme n'était plus partagé par la grande masse de nos compatriotes anglais, et surtout par les plus éclairés, a fait voir clairement, par l'étude des faits que personne ne

Salle St. PATRICE Grande Conférence

Donnée par M. L'ABBE KRUELL, Professeur de théologie au Collège Joliette, JEUDI, 22 MAI 1884, A 8 heures P. M. Le sujet sera : L'intempérance est le plus grand de tous les vices. Portes ouvertes à 7 heures précises. Comme billets d'entrée on vendra, à la porte de la salle, la conférence même, imprimée en brochure pour 25 cents.

VENTE DE PROPRIÉTÉ par ENCAN PUBLIC

M. E. G. LAVERDURE, d'Ottawa, est décidé à vendre par encan public au Village de la Pointe à GATINEAU LE 15 JUIN, 1884, sa magnifique propriété située dans le township de Templeton. Cette propriété contient 200 acres en superficie et comprenant la moitié nord du lot No. 24 dans le 6ème rang, et la moitié sud du lot No. 24 dans le 7ème rang du dit township de Templeton. Il y a UNE BONNE MAISON de 24 pieds sur 30, UNE GRANDE DES REMISES et COURTES en bon état. Environ 25 ou 30 arpents sont en bon état de culture. Il y a sur cette propriété une grande quantité de bois de première qualité. Il y a aussi une magnifique Mine de Phosphate en opération, et au-delà de deux cents tonnes de phosphate en ont été extraites dans le cours de l'automne et de l'hiver dernier. Il y a en outre plusieurs autres mines de phosphate qui ne sont pas encore ouvertes, mais qui sont de première qualité, d'après le rapport des experts qui ont visité le terrain. Il y a aussi une mine de fer dont l'étendue n'est pas connue, mais dont on dit la qualité excellente ; cette mine est située à une distance très convenable pour être exploitée. Cette propriété est à PROXIMITÉ de la VILLE D'OTTAWA et sera vendue à des conditions très faciles, qui seront données le jour de la vente. Il sera loisible à l'acquéreur d'acheter avec ou sans les droits de mine.

21 mai 8 f.

CINQUIEME EXCURSION ANNUELLE

ORGANISÉE PAR UN COMITE DE TYPOGRAPHES

THURSO PAR LE VAPEUR "PEERLESS"

LUNDI, 9 JUIN

Sous le patronage de BROWN CHAMBERLAIN, Ecr., Imp. de la Reine, et MM. MACLEAN et ROGEE, Imprimeurs du Parlement et des Départements.

Le Corps de Musique et l'Orchestre des GARDIENS À PIED du Gouverneur-général accompagneront les excursionnistes.

Il y aura DANSE à bord du VAPEUR et sur le TERRAIN, où une PLATEFORME a été érigée pour la circonstance. Il y aura aussi, chant et musique à bord du vapeur.

DEPART DU VAPEUR A 7 A.M. PRECISES

PRIX DU PASSAGE Adultes, - - - 35 Cts. Enfants, Au-dessous de 8 ans, 25c.

P.S.—Si le temps ne le permettait pas ce jour, l'Excursion serait remise au lendemain.

POWELL'S GROVE HOTEL, RUE BANK

A 15 Minutes de Marche d'Ottawa

Un magnifique bocage, plateforme pour danse, Balançoires, hippodrome d'un quart de mille, et parterre à l'usage des personnes qui désirent faire des pique-niques. L'on peut se rendre à l'hôtel par le canal Rideau. Repas servis à tout heure. Bons vins de premières qualités, courses et chevaux pour l'usage des voyageurs.

BAS. UN LOT JOB DE 400 DOZ. DE BAS POUR Femmes et Enfants

Venez les voir et vous serez convaincus que ce sont les bas à meilleur marché qui aient jamais été offerts dans Ottawa.

Conditions Comptant. Un Seul Prix.

BRYSON, GRAHAM & Co.,

COMPAGNIE DE NAVIGATION RIVIERE OTTAWA.

LIGNE QUOTIDIENNE ENTRE OTTAWA ET MONTREAL.

LE BATEAU QUITTERA LE QUAI DE LA REINE TOUS LES JOURS A 7 HEURES DU MATIN

TAUX DE PASSAGE pour MONTREAL : Première Classe, aller... \$2.50 do de aller et retour... 4.00 Seconde Classe... 1.50 Voyage complet descendre par bateau et revenir en chemin de fer 4.50

BILLETS VENDUS A BORD

FRET TRANSPORTE A BAS PRIX. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie, QUAI DE LA REINE.

13 mai.

PAVILLON DU THEATRE A 10 Cts. RUE NICHOLAS

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

REPRESENTATION : Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS Le soir à 8 heures.

Admissior, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra.

30 nov.